



HAUT-COMMISSARIAT  
À LA STRATÉGIE  
ET AU PLAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FRANCE 2035 2050 | FOCUS FINANCES PUBLIQUES

**Faire des choix budgétaires  
à la hauteur des défis  
des 10 et 25 prochaines années**

Juillet 2026





FRANCE  
2035  
2050

# COMMENT VIVRONS-NOUS EN FRANCE DEMAIN ?

---

Sous la direction de Clément Beaune

**Focus**  
**FINANCES PUBLIQUES**



**HAUT-COMMISSARIAT  
À LA STRATÉGIE  
ET AU PLAN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**JUILLET 2026**

---





## SOMMAIRE

---

|                                                                                                                       |           |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Introduction .....</b>                                                                                             | <b>6</b>  |
| <b>1. À politiques inchangées, une grave dérive des finances publiques .....</b>                                      | <b>9</b>  |
| 1.1. Un impact majeur du vieillissement de la population et du changement climatique .....                            | 9         |
| 1.2. Une spirale d'endettement alimentée par des déficits élevés, aggravée par la hausse des charges d'intérêts ..... | 13        |
| 1.3. Une hausse de la dette très significative quel que soit le scénario macroéconomique .....                        | 14        |
| <b>2. Des priorités d'avenir aux implications budgétaires majeures .....</b>                                          | <b>16</b> |
| 2.1. Les priorités faisant l'objet d'engagements contraignants .....                                                  | 16        |
| 2.2. Des priorités pour préparer la France de demain .....                                                            | 17        |
| 2.3. La prévention pour éviter une hausse spontanée des dépenses .....                                                | 18        |
| <b>3. Remettre nos finances publiques sur la voie de la soutenabilité .....</b>                                       | <b>21</b> |
| 3.1. Une consolidation nécessaire d'ici 2035 .....                                                                    | 21        |
| 3.2. Une gouvernance budgétaire renouvelée pour assurer la soutenabilité de nos comptes publics jusqu'en 2050 .....   | 25        |
| <b>Conclusion .....</b>                                                                                               | <b>28</b> |
| <b>Annexe – Participants et institutions consultés .....</b>                                                          | <b>31</b> |

*Ce focus reproduit un chapitre du rapport Comment vivrons-nous en France demain ? du Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (à paraître).*





## Focus – Finances publiques

### Faire des choix budgétaires à la hauteur des défis des 10 et 25 prochaines années

---

*Grégory Claeys (département Économie, HCSP) ;*

*Jérôme Trinh et Louis Viard (département Économie, HCSP) ;*

*Jean-Baptiste Carpentier et Mathilde Viennot (département Environnement, HCSP) ;*

*Léo Quennesson (département Société et Politiques sociales, HCSP)<sup>1</sup>*

« Nous devons résister à la tentation de ne vivre que pour le présent, en pillant, pour notre confort et notre commodité, les précieuses ressources de demain. »

Dwight D. Eisenhower, « [Discours d'adieu](#) », 17 janvier 1961.

---

<sup>1</sup> Le travail de projection réalisé dans ce chapitre a été fait en collaboration avec une équipe de l'OFCE composée d'Elliot Aurissegues, Mathieu Plane, Xavier Ragot et Raul Sampognaro et avec la mobilisation du modèle macroéconomique de l'OFCE EmeRaude. La méthodologie et l'ensemble des hypothèses utilisées sont détaillées dans le document de travail suivant : Carpentier J.-B., Claeys G., Quennesson L., Trinh J., Viard L. et Viennot M. (2026), « Finances publiques : quels choix budgétaires pour répondre aux défis des dix et vingt-cinq prochaines années ? », Document de travail, HCSP, à paraître.

## Introduction

En 2025, la France affichait une situation budgétaire dégradée : le déficit public s'établissait à 5,1 % du PIB (le quatrième plus élevé de l'Union européenne après la Roumanie, la Pologne et la Belgique), tandis que la dette publique atteignait 115,6 % du PIB (troisième plus élevée de l'UE après la Grèce et l'Italie)<sup>1</sup>.

Sur les vingt-cinq dernières années, les dépenses ont cru de près de 5 points de PIB pour se situer à 57,3 % du PIB en 2025 (deuxième de l'UE, derrière la Finlande à 57,5 %). Dans le même temps, les recettes publiques totales progressaient de 0,9 point, pour atteindre 52,2 % du PIB en 2025 (deuxième de l'UE, derrière la Finlande à 54,1 % du PIB)<sup>2</sup>. Cet écart entre dépenses et recettes retrace une difficulté chronique à réduire significativement les déficits publics et à tenir nos engagements européens, y compris lorsque la conjoncture économique était favorable (notamment entre 2000 et 2008, et entre 2017 et 2019<sup>3</sup>).

La structure actuelle des dépenses publiques françaises fait apparaître une orientation très marquée vers la prise en charge des risques liés à la vieillesse (retraites et autonomie des personnes âgées) et à la santé/invalidité, reflétant le modèle social développé depuis la Seconde Guerre mondiale. Ces deux postes concentrent à eux seuls 46 % de la dépense publique totale (respectivement 26 % et 20 %), tandis que les autres dépenses de protection sociale en représentent 11 %<sup>4</sup>. Les dépenses publiques sont ainsi constituées pour moitié de prestations sociales – en espèces ou en nature – et pour un tiers de dépenses de fonctionnement (rémunération et consommation de biens et services). La charge d'intérêts sur la dette publique représente, elle, 3,5 % de la dépense publique totale.

Les recettes sont constituées essentiellement par les prélèvements obligatoires, qui atteignaient 42,8 % du PIB en 2025 (deuxième de l'UE, derrière le Danemark à 45,2 % du PIB). La moitié est prélevée sur les revenus et affectée au financement de la sécurité sociale (cotisations sociales et CSG), tandis qu'un quart est constitué de taxes prélevées sur la consommation. Les impôts sur le revenu des ménages (IR) et sur les bénéfices des entreprises ne représentent que 13 % des prélèvements obligatoires (8 % et 5 %, respectivement).

---

<sup>1</sup> Eurostat, données au 22 avril 2026 ([General government deficit/surplus](#) et [General government gross debt](#)).

<sup>2</sup> Eurostat, données au 22 avril 2026 ([General government gross debt](#) et [Total general government expenditure](#)).

<sup>3</sup> Périodes durant lesquelles le PIB était supérieur à son potentiel selon la Commission européenne (source : [AMECO](#)). C'était aussi le cas entre 2022 et 2024, mais cette période a été marquée par la crise énergétique et une flambée de l'inflation qui rendaient plus difficile une consolidation.

<sup>4</sup> La décomposition des dépenses publiques et des recettes n'est encore disponible que pour l'année 2024, tandis que les niveaux totaux du déficit, des dépenses, des recettes et de la dette en 2025 ont déjà été publiés par l'Insee.



(Graphique 1). Cette structure se retrouve parmi de nombreux pays européens ayant fait le choix d'un État-providence couvrant un large éventail de risques<sup>1</sup>.

Les grandes transformations attendues lors des vingt-cinq prochaines années pourraient mettre davantage sous pression notre modèle social et son mode de financement, alors même que les marges de manœuvre budgétaires actuelles paraissent déjà réduites. Il est dès lors impératif d'anticiper l'impact de ces transformations de manière à préparer le système socio-fiscal et la société dans son ensemble et à éviter une perte de contrôle des finances publiques.

C'est pourquoi ce chapitre vise, dans un premier temps, à établir une trajectoire tendancielle des finances publiques à politiques inchangées de manière à prendre en compte les évolutions structurelles prévisibles (démographie, santé, changement climatique, numérique, etc.) de la façon la plus détaillée possible, tout en tenant compte de l'incertitude qui entoure certains déterminants macroéconomiques cruciaux dans un horizon aussi long (croissance de la productivité, taux d'intérêt, démographie, niveau du chômage structurel, etc.).

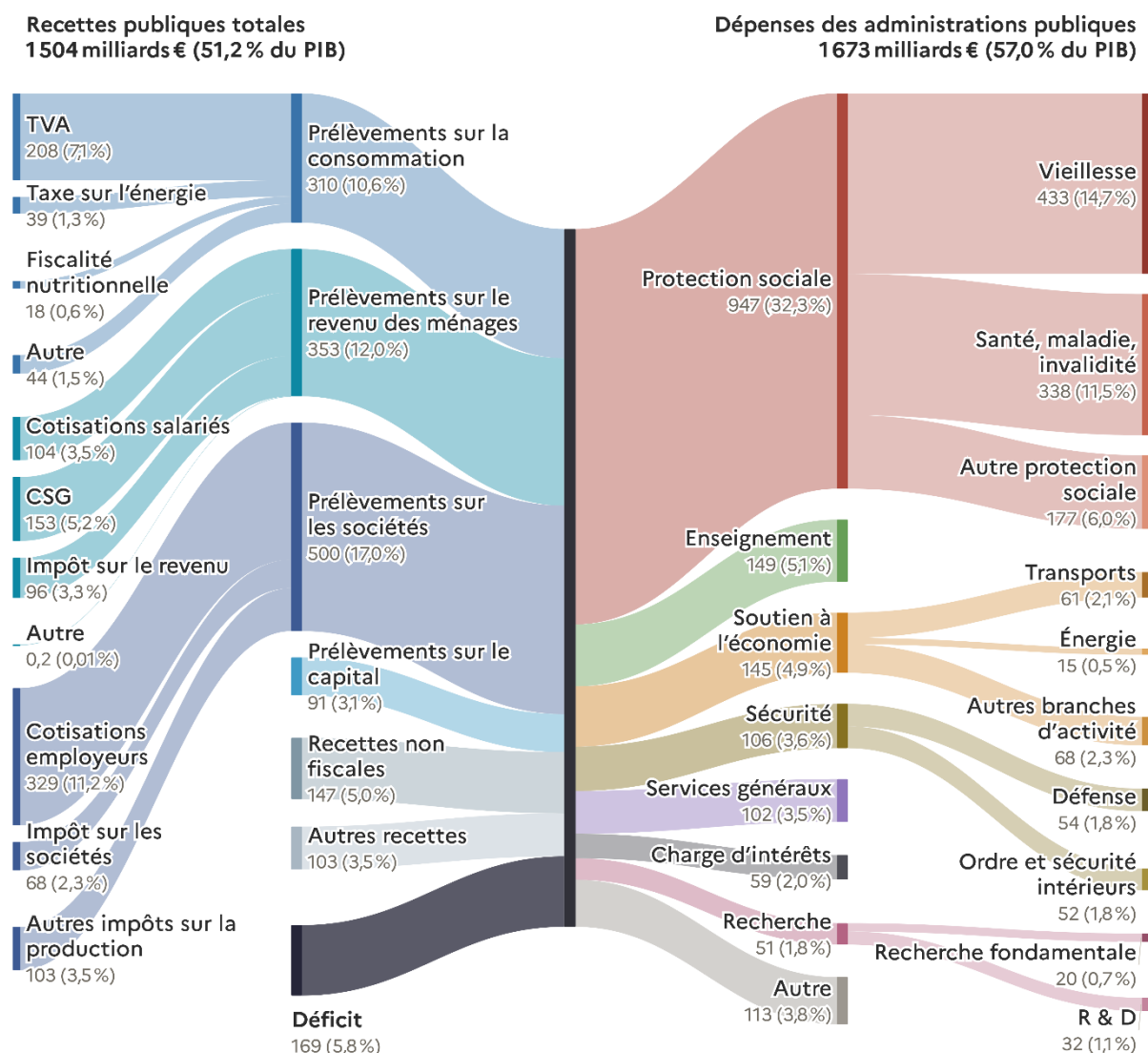
Dans un deuxième temps, le chapitre liste les grandes priorités possibles de politiques publiques des dix et vingt-cinq prochaines années ainsi que leurs effets sur les finances publiques. Ces priorités d'avenir traduisent des engagements déjà actés, des politiques permettant d'infléchir la hausse tendancielle des finances publiques par la prévention des risques sociaux et climatiques, ainsi que des priorités devant faire l'objet d'arbitrages en raison de leur impact sur la trajectoire des finances publiques à court mais aussi à long terme.

Enfin, le chapitre discute des différents leviers à activer dans les années à venir pour assurer la soutenabilité de nos finances publiques et le respect de nos engagements européens, tout en préservant notre modèle social et en finançant nos grandes priorités d'avenir (climat et défense, notamment).

---

<sup>1</sup> Pour plus de détail sur les recettes fiscales et leur composition en Europe, se rapporter à : OCDE (2025), *Revenue Statistics 2025. Disentangling Personal Income Tax Revenue in OECD Countries*, Paris, Éditions de l'OCDE. Pour la décomposition des dépenses publiques par finalité, se rapporter à Eurostat (2026), « *General government expenditure by function (COFOG)* », dernière mise à jour des données le 22 juin 2026. Voir aussi Rousselon J. et Viennot M. (2020), « *Inégalités primaires, redistribution : comment la France se situe en Europe* », *La Note d'analyse*, n° 97, France Stratégie, décembre.

**Graphique 1 – Recettes dépenses et soldes des administrations publiques en 2024**  
(en milliards d'euros et en pourcentage du PIB)



Note : les prélèvements obligatoires ont été regroupés selon leurs assiettes (consommation, revenus des ménages et des entreprises, capital). Concernant les dépenses, la classification s'appuie sur la « Classification des fonctions des administrations publiques » publiées par l'Insee, mais s'en écarte toutefois dans un souci de lisibilité : i) la catégorie « Vieillesse » inclut les dépenses de vieillesse (GF1002) et « Survivants » (GF1003) ; ii) la catégorie « Santé, maladie, invalidité » correspond aux dépenses classées GF07 et GF1001 ; iii) et la catégorie « Services généraux » correspond aux dépenses classées GF01, en soustrayant les dépenses de recherche fondamentale (GF0104) et de la charge d'intérêts (GF0107). Les dépenses de R & D de chaque COFOG ont été regroupées au sein d'une seule catégorie « Appuis à la recherche ».

Source : calculs et classification HCSP, sur la base des données Insee

# 1. À politiques inchangées, une grave dérive des finances publiques

## 1.1. Un impact majeur du vieillissement de la population et du changement climatique

À politiques inchangées<sup>1</sup>, le **vieillissement de la population** aurait un impact majeur sur les finances publiques<sup>2</sup>.

Les **dépenses de santé** augmenteraient de plus d'un point à horizon 2050 (de 9,1 % du PIB en 2026 à 10,5 % en 2050) sous l'effet de deux dynamiques<sup>3</sup>. D'une part, la prévalence des affections de longue durée (ALD) étant plus élevée chez les personnes âgées de 60 ans et plus, l'**accroissement du nombre de seniors** entraînerait mécaniquement une hausse du nombre d'ALD et donc des dépenses associées. Cet effet démographique serait d'autre part amplifié par la **hausse spectaculaire** des taux de prévalence des ALD à âge donné, observée ces

---

<sup>1</sup> La trajectoire tendancielle des finances publiques correspond aux effets actuels et futurs des politiques publiques déjà votées. Elle repose sur l'hypothèse d'un maintien des règles existantes, comme les taux de remboursement des soins, les allocations chômage ou l'accueil des personnes âgées. Ces paramètres sont estimés à partir de la loi lorsqu'elle est explicite (par exemple, l'indexation des allocations familiales sur l'inflation), ou à partir des tendances historiques (comme le taux d'encadrement des élèves). La méthode consiste ensuite à évaluer la dynamique des sous-jacents économiques, sociaux et démographiques de chaque dépense. Pour les dépenses plus incertaines (par exemple, les dépenses de justice), on suppose qu'elles restent stables en proportion du PIB. Ainsi, cette trajectoire mesure les ressources nécessaires pour maintenir le niveau actuel des services publics face aux évolutions démographiques, économiques et climatiques anticipées. Elle ne prend pas en compte les inflexions possibles ou souhaitables à la hausse ou la baisse (c'est-à-dire ni les besoins d'extension ou d'amélioration des services publics – voir la Section 2 *infra* – ni les réformes possibles des déterminants des dépenses). Notre approche se rapproche du concept de tendanciel de moyen terme développé dans Carnot N., Morzadec A. et Simon O. (2025), « [L'évolution des dépenses publiques "à politique inchangée"](#) », HCFP, août.

<sup>2</sup> Les estimations présentées dans ce chapitre ont été réalisées sur la base des dernières projections démographiques de l'Insee publiées en juin 2026. Le scénario démographique retient les hypothèses « centrales » de l'Insee, à savoir : une espérance de vie à la naissance convergeant à 89,5 ans pour les femmes et à 86,7 ans pour les hommes en 2070 ; un indicateur conjoncturel de fécondité à 1,45 à partir de 2028 et un solde migratoire stabilisé à 150 000 personnes par an. Voir Blanpain N., Pointet J. et Thélot H. (2026), « [Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse](#) », *Insee Première*, n° 2108, juin.

<sup>3</sup> Les projections de dépenses de santé sont calculées sur le périmètre de la classification des dépenses par fonction de l'Insee. Les hypothèses retenues sont celles du scénario épidémiologique « Tendanciel long terme » de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) dans son rapport paru le 2 juillet 2026 ([Charges et produits pour 2027](#)). Toutefois, nos projections sont réalisées à partir des données couvrant la période 2015-2023 car les données 2024 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de ce chapitre. Ce scénario épidémiologique est ensuite combiné avec les dernières projections démographiques de l'Insee (2026). Voir Blanpain N., Pointet J. et Thélot H. (2026), « [Projections de population à l'horizon 2070 : une population plus âgée qu'en 2026, et probablement moins nombreuse](#) », *op. cit.*

dernières années<sup>1</sup>. Le prolongement de cette tendance conduirait ainsi à une forte croissance du nombre de pathologies chroniques à prendre en charge, à système constant.

Le **vieillissement** augmenterait également les **besoins d'aide à l'autonomie** des personnes âgées. Sur ce poste, les dépenses publiques augmenteraient de 1,1 % à 1,5 % du PIB dans un scénario où la part des années en situation de perte d'autonomie après 60 ans resterait constante<sup>2</sup>. Enfin, malgré une augmentation de 4,3 millions du nombre de seniors de 60 ans et plus d'ici 2050, la hausse des dépenses de **retraites** resterait limitée – de 0,2 point de pourcentage (pp) de PIB – grâce aux réformes (durée de cotisation, âge légal) mises en place ces dernières années (sous l'hypothèse que la suspension de la réforme de 2023 soit levée en 2028, tel que le prévoit la législation en vigueur)<sup>3</sup>.

Néanmoins, ces hausses de dépenses liées à l'accroissement du nombre de seniors seraient, toujours à politiques inchangées, compensées par des économies liées à la baisse de la natalité, en particulier dans **l'enseignement primaire et secondaire**. Dans ce secteur, une baisse de la natalité associée à un solde migratoire stable (comme projeté par l'Insee dans son scénario central), se traduit par une baisse mécanique du nombre d'enfants scolarisés. Ces cinq dernières années, le nombre de professeurs ne s'est ajusté que partiellement à cette baisse des effectifs scolarisés, à raison de 60 %<sup>4</sup>. En supposant que cette tendance se prolonge, les dépenses publiques d'éducation baisseraient significativement (-0,6 pp de PIB d'ici 2050).

La baisse de la natalité ferait également baisser de 0,4 pp de PIB les **prestations monétaires sur les postes famille et enfants**. Celles-ci subiraient, de surcroît, une érosion de leur pouvoir d'achat relatif du fait de leur indexation sur l'inflation<sup>5</sup>. Cette propriété, émanant de la législation en vigueur, se retrouve dans **l'ensemble des prestations sociales** (famille et enfants, mais aussi maladie et invalidité, exclusion sociale, logement) qui baisseraient en part de PIB d'ici 2050 (-0,4 pp).

---

<sup>1</sup> CNAM (2025), « [Synthèse du rapport de propositions de l'assurance maladie pour 2026](#) », novembre.

<sup>2</sup> Drees (2025), « [Projections de la population âgée avec un besoin d'aide à l'autonomie entre 2021 et 2070](#) ».

<sup>3</sup> Les projections des dépenses de retraite utilisées dans notre exercice reprennent celles du Conseil d'orientation des retraites publiées en juin 2026, elles aussi basées sur les nouvelles projections démographiques de l'Insee. Voir COR (2026), [Rapport annuel](#), juin.

<sup>4</sup> DEPP (2025), « [Les taux d'encadrement : nombre d'élèves par enseignant](#) », Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif, avril.

<sup>5</sup> L'indexation d'une large part des prestations familiales sur l'inflation (et non sur la dynamique des salaires par exemple) entraîne leur contraction en proportion du PIB sous le double effet de la baisse de la natalité et d'une érosion de la valeur relative de ces prestations vis-à-vis des salaires. Voir HCFEA (2025), « [Retour sur l'évolution du pouvoir d'achat des prestations familiales et de solidarités](#) », note adoptée par le Conseil de la famille le 18 mars 2025.

La **rémunération des agents de la fonction publique** évolue tendanciellement plus lentement que celle de l'ensemble des travailleurs<sup>1</sup>. La poursuite d'une telle tendance se traduirait par un recul du pouvoir d'achat relatif des fonctionnaires et une baisse des rémunérations versées par le public en part de PIB (-0,3 pp d'ici 2050).

Les **dépenses en faveur de la décarbonation** s'atténueraient progressivement après 2030 (-0,3 pp de PIB d'ici 2050) en l'absence de nouvelles mesures votées après cette échéance<sup>2</sup>. Un tel scénario « à mesures existantes » – surtout s'il était poursuivi par la plupart des pays – verrait la température moyenne en France augmenter de 2,7 °C d'ici 2050, et conduirait à **une multiplication des événements climatiques extrêmes**<sup>3</sup>. Dans ce scénario, la prise en charge publique de ces événements<sup>4</sup> impliquerait une hausse des dépenses publiques de l'ordre de 0,1 pp de PIB d'ici 2050. Ainsi, l'amélioration du solde public grâce à la baisse tendancielle des dépenses liées à la décarbonation de l'économie – au détriment de l'atteinte de nos objectifs climatiques – serait atténuée par la hausse du coût des événements climatiques extrêmes.

Enfin, l'actualisation en 2026 de la loi de programmation militaire (LPM) de 2024 prévoit de faire passer les **dépenses consacrées à la défense** d'environ 2 % de PIB à 2,4 % en 2030<sup>5</sup>.

En ce qui concerne les recettes, à politiques inchangées – et donc hors mesures exceptionnelles mises en place en 2025, qui devraient disparaître en 2027 –, la plupart des **prélèvements obligatoires devraient rester stables** en proportion du PIB, en partant du principe qu'ils progressent au même rythme que le PIB sur le long terme<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Le cadrage macroéconomique des projections du COR, utilisé ici par souci de cohérence, table sur une convergence de l'évolution des salaires des fonctionnaires avec celle des salaires de l'ensemble de l'économie d'ici 2032.

<sup>2</sup> Les dépenses liées à la décarbonation de l'économie dans le scénario tendanciel ont été estimées à partir de deux sources complémentaires. Tout d'abord, l'édition 2025 du *Panorama des financements climat* de l'I4CE recense de manière détaillée les différents postes de financement public et privé des investissements climat pour 2024. Ensuite, à ce niveau de financement public et privé, nous appliquons les taux de croissance annuelle du scénario tendanciel estimés par la Commission européenne pour la période 2025-2050. Voir Gagliardi N. (2025), *The Macroeconomic and Fiscal Impact of Climate Change in the EU: A Stylised Approach*, Discussion Paper, n° 237, Commission européenne.

<sup>3</sup> Soubeyroux J.-M., Dubuisson B., Bernus S. et al. (2024), « À quel climat s'adapter en France selon la TRACC ? », Météo-France.

<sup>4</sup> Cette prise en charge se ferait via un refinancement de la Caisse centrale de réassurance (CCR). L'hypothèse retenue dans cet exercice est que la totalité des surcoûts induits par les événements climatiques extrêmes futurs dépasserait les réserves de la CCR. Dans ce scénario, la garantie de l'État via le budget public devrait être activée.

<sup>5</sup> Au 1<sup>er</sup> juillet 2026, l'*actualisation de la LPM* a été adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat, mais elle est encore en cours d'examen par le Conseil constitutionnel à la date de publication.

<sup>6</sup> Nous faisons l'hypothèse conventionnelle d'une élasticité unitaire au PIB à long terme, comme dans : Direction générale du Trésor (2025), « *Comment sont réalisées les prévisions de finances publiques et quelles sont les incertitudes qui les entourent ?* », document de travail n° 2025/1, mars.

Toutefois, l'indexation des barèmes de l'**impôt sur le revenu** sur l'inflation devrait entraîner une hausse tendancielle des recettes publiques, dans la mesure où les revenus imposables progressent plus rapidement que l'inflation<sup>1</sup>. Cela contribuerait à accroître les recettes de 0,5 pp de PIB d'ici 2050.

À l'inverse, l'assiette de certaines taxes sur la consommation devrait être affectée directement par la transition vers une économie décarbonée : les taxes prélevées sur la consommation finale d'énergie (TVA et droits d'accises) et les taxes prélevées sur la vente de véhicules neufs thermiques (TVA et malus auto)<sup>2</sup>. En 2024, ces taxes représentaient 2,5 % du PIB, soit près de 6 % de l'ensemble des prélèvements obligatoires. Dans le scénario « à mesures existantes » de la Stratégie nationale bas-carbone (SNBC 3) publiée en décembre 2025<sup>3</sup>, la consommation finale d'énergie devrait baisser de 12 % entre 2025 et 2050 pour s'établir à 1,3 gigawattheure (GWh), dont la moitié d'énergies fossiles. Les véhicules électriques représenteraient l'intégralité des ventes de véhicules particuliers neufs à partir de 2035, contre 20 % en 2025<sup>4</sup>. Cela impliquerait une baisse de l'ordre de 1,3 pp de PIB des **recettes prélevées sur la consommation énergétique et la vente de véhicules thermiques neufs** d'ici 2050<sup>5</sup>.

Au total, malgré l'impact significatif du vieillissement, du changement climatique ou de la défense, le déficit primaire ne progresserait que de **0,2 pp de PIB entre 2025 et 2050, passant de 2,9 % du PIB à 3,1 % du PIB**. Cette évolution malgré tout limitée s'explique notamment par les effets à court terme de la baisse de la natalité, mais aussi par les efforts prévus par le gouvernement en 2026 (+0,4 pp de PIB)<sup>6</sup> et par la hausse de l'activité économique attendue ces prochaines années, liée au retour progressif de l'économie vers son niveau potentiel et à la dynamique de la population active (+0,9 pp) (voir Graphique 2 *infra*).

---

<sup>1</sup> Lafféter Q. et Pak M. (2025), « [Élasticités des recettes fiscales au cycle économique. Étude de trois impôts sur la période 1979-2013 en France](#) », document de travail, n° G2015/08, Insee, mai.

<sup>2</sup> La baisse des recettes de TVA associée à la consommation d'énergies fossiles et de voitures thermiques ne doit pas être interprétée comme une perte nette équivalente pour les recettes publiques, car une partie des dépenses devrait se reporter vers d'autres consommations soumises à la TVA. Toutefois, l'effet net global sur les recettes publiques est indéterminé *a priori* : il dépend de la part qui sera épargnée ou consommée (et du taux effectif appliqué sur les consommations de report). Voir Haut Conseil des finances publiques (2023), « [L'élasticité des prélèvements obligatoires au PIB : définition, interprétation et limites](#) », note méthodologique n° 2023-01, février.

<sup>3</sup> Gouvernement (2025), [Projet de Stratégie nationale bas-carbone n° 3](#), décembre.

<sup>4</sup> Transport & Environnement (2026), « [Analyse du marché auto 2025](#) », conférence de presse du 10 février 2026.

<sup>5</sup> Cette baisse des recettes prend en compte les reports d'assiettes des énergies fossiles et véhicules thermiques vers l'électrique. Concernant les gains de pouvoir d'achat générés par la baisse de consommation d'énergie, on suppose qu'ils se reportent à 100 % vers des produits taxés au taux apparent de TVA (soit 7 %).

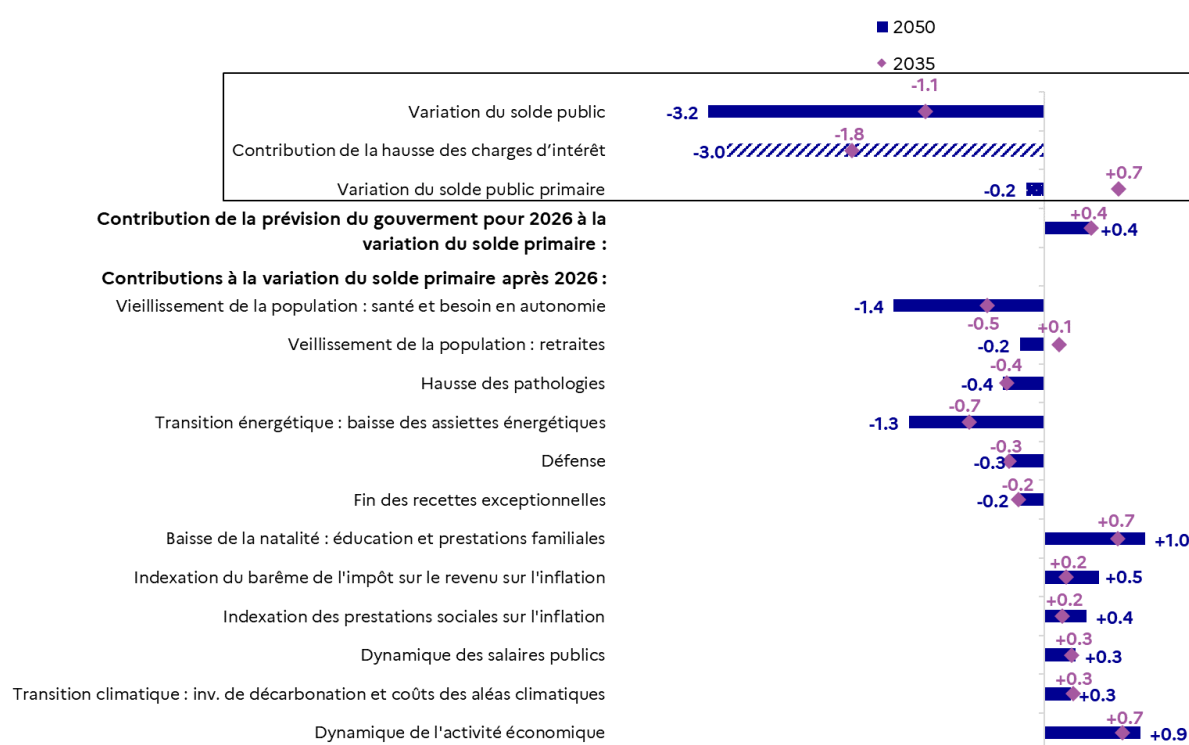
<sup>6</sup> Les hypothèses de court terme utilisées dans nos projections correspondent à celles retenues à la date de publication par le gouvernement, à savoir une croissance de 0,7 % en 2026, et une cible de déficit de 5 % pour 2026, telles qu'annoncées à l'issue du [Comité d'alerte des finances publiques](#) du 7 juillet 2026. Aux horizons 2035 et 2050, la trajectoire de la dette publique apparaît peu sensible à d'éventuels écarts par rapport à ces prévisions.



## 1.2. Une spirale d'endettement alimentée par des déficits élevés, aggravée par la hausse des charges d'intérêts

Aux niveaux de dette et de déficit primaire actuels, la dynamique des finances publiques est principalement auto-entretenu, et aggravée par la charge d'intérêts. En effet, des déficits primaires élevés pendant les années à venir entraîneraient une hausse conséquente de la dette publique, qui engendrerait à son tour des intérêts supplémentaires à payer. Si aucune mesure n'était adoptée – tant pour réduire le déficit primaire actuel que pour atténuer sa dérive via les effets du vieillissement de la population et du changement climatique – la charge d'intérêts de la dette ferait plus que doubler, de 2,2 % du PIB en 2025 à 5,2 % en 2050.

Graphique 2 – Variation du solde public de 2025 à 2035 et 2050 à politiques inchangées (en pourcentage de PIB)



Lecture : à politiques inchangées, le solde public se dégraderait de 1,1 pp de PIB d'ici 2035 et de 3,2 pp de PIB d'ici 2050 par rapport à 2025. Les efforts prévus par le gouvernement pour 2026 contribueraient à améliorer le solde public primaire de 0,4 pp de PIB. L'effet du vieillissement de la population sur les dépenses de santé et d'autonomie entre 2026 et 2050 contribuerait à détériorer le solde public primaire de 0,5 pp de PIB en 2035 et de 1,4 pp de PIB en 2050 par rapport à 2025.

Source : calculs HCSP-OFCE, tirés de Carpentier J.-B., Claeys G., Quennesson L., Trinh J., Viard L. et Viennot M. (2026), « Finances publiques : quels choix budgétaires pour répondre aux défis des dix et vingt-cinq prochaines années ? », Document de travail, HCSP, à paraître

Le déficit public total (incluant la charge d'intérêts) passerait de 5,1 % du PIB en 2025, à 6,2 % en 2035, puis à 8,3 % en 2050 dans un scénario où la productivité croîtrait à son rythme tendanciel (+0,7 % par an)<sup>1</sup>, et où les taux d'intérêts  $r$  resteraient supérieurs d'un demi-point au taux de croissance de l'économie  $g$ , comme aujourd'hui ( $r - g = +0,5$ ). Cette hypothèse suppose que la dette française conserverait la confiance des investisseurs. Cela pourrait s'avérer optimiste dans un scénario marqué des déficits publics durablement élevés, qui **conduiraient la dette publique française à des niveaux inédits dans l'histoire récente : de 115,6 % du PIB en 2025 à 140 % du PIB en 2035, puis 186 % du PIB en 2050.**

### 1.3. Une hausse de la dette très significative quel que soit le scénario macroéconomique

Il est essentiel de garder à l'esprit que les projections à vingt-cinq ans comportent une forte part d'incertitude, car elles dépendent largement des hypothèses macroéconomiques retenues. Toutefois, quelles que soient les hypothèses prises en compte, l'ensemble des scénarios étudiés aboutit au même constat : la dette publique augmenterait de manière très significative d'ici 2050 (Graphique 3).

Dans le **scénario macroéconomique le plus favorable**, la croissance de la **productivité du travail** pourrait être plus élevée, par exemple grâce à l'adoption massive de l'intelligence artificielle (IA) dans les entreprises françaises. Ainsi un relèvement de 0,3 point de la croissance de la productivité grâce à l'IA, comme le suggère Bergeaud (2024)<sup>2</sup>, l'amènerait à 1 %. Combinée à une hypothèse où les **taux d'intérêt seraient plus bas**, égaux au taux de croissance de l'économie ( $r - g = 0$ )<sup>3</sup>, et où le **taux de chômage structurel** convergerait vers 5 % au lieu de 7 %, la dette s'établirait à **146 % du PIB en 2050.**

Dans le **scénario le moins favorable**, la baisse de la croissance de la productivité observée ces dernières décennies pourrait se poursuivre et les gains pourraient être plus bas que dans l'hypothèse centrale de +0,7 % par an. La Banque de France envisage notamment qu'une hausse des températures moyennes nationales de 2,7 °C en 2050 pourrait entraîner une diminution du PIB comprise entre 8,5 % et 11 % à cette échéance<sup>4</sup>. Selon nos calculs, ces pertes

---

<sup>1</sup> Cette hypothèse de croissance de la productivité du travail est celle retenue dans le scénario « central » du Conseil d'orientation des retraites (COR) dans son dernier rapport de juin 2026. Elle est cohérente avec l'hypothèse « prudente » retenue par la Cour des comptes en 2025. Voir COR (2026), *Rapport annuel*, op. cit. ; Cour des comptes (2025), *Situation financière et perspectives du système de retraites*, communication au Première ministre, février.

<sup>2</sup> Bergeaud A. (2024), « *The Past, Present and Future of European Productivity* », ECB Forum on Central Banking, Banque centrale européenne, 1-3 juillet 2024.

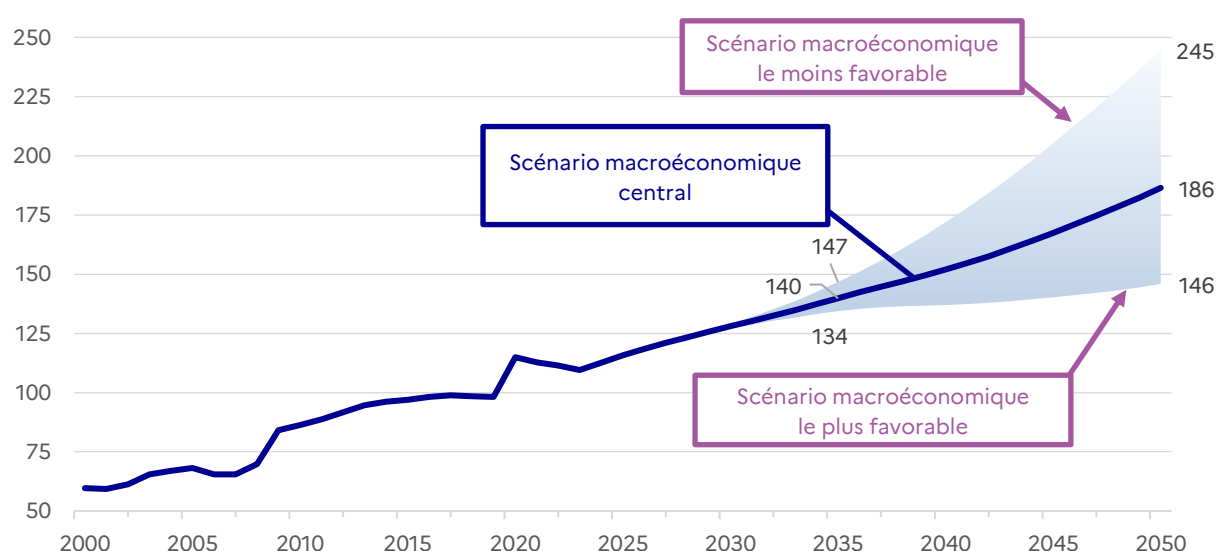
<sup>3</sup> Nous faisons par ailleurs l'hypothèse que le taux d'intérêt  $r$  varie en lien direct avec le taux de croissance  $g$ .

<sup>4</sup> Voir De Gaye A. et Payerols C. (2024), « *Nouveaux scénarios NGFS (Phase 4) : impacts économiques pour la France* », *Bloc-notes Éco*, Banque de France, mai ; Banque de France (2025), *Rapport sur la stabilité financière*, juin. Les estimations



de PIB équivaldraient approximativement à une baisse moyenne de la croissance de la productivité de 0,3 % par an pendant les vingt-cinq prochaines années par rapport à notre scénario central, soit une croissance de seulement 0,4 % par an sur la période. Une telle hypothèse, combinée à des taux d'intérêt plus élevés, supérieurs d'un point au taux de croissance de l'économie ( $r - g = 1$ ), et à un taux de chômage structurel qui convergerait vers 10 % au lieu de 7 %, conduirait la dette à un niveau de **245 % du PIB**.

**Graphique 3 – Dette publique (en % du PIB) à politiques inchangées selon divers scénarios macroéconomiques**



Note : le scénario le plus favorable tient compte des hypothèses macroéconomiques les plus optimistes, tandis que le moins favorable tient compte des hypothèses les plus pessimistes.

Lecture : dans le scénario central, le ratio de dette sur PIB atteindrait 140 % en 2035 et 186 % en 2050.

Source : calculs HCSP-OFCE

de la Banque de France reposent sur les travaux du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS en anglais). Sa dernière version (Phase V) estimait une perte de PIB pour la France de l'ordre de 11 % dans une trajectoire de réchauffement actuel et par rapport à un scénario contrefactuel sans réchauffement climatique. Néanmoins, les estimations actualisant la fonction de dommage de la Phase V du NGFS ont été rétractées en décembre 2025 et, jusqu'à nouvelle publication attendue fin 2026, le NGFS recommande de se baser sur les estimations de la Phase IV qui, elles, ne sont pas affectées (NGFS [2025], « [Statement regarding physical risk estimates in Phase V of NGFS long-term scenarios](#) », décembre). Dans le cas de la France, les estimations de la Phase IV situaient les pertes de PIB à 8,5 % en 2050. En raison de la forte incertitude entourant ces estimations, ainsi que de l'absence de consensus au sujet de l'impact d'une hausse des températures mondiales moyennes de 2 °C sur la productivité du travail pour les pays d'Europe de l'Ouest (GIEC [2022], *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability*, sixième rapport d'évaluation du GIEC), il a été décidé de retenir ces hypothèses de pertes de PIB en 2050 dans notre scénario macroéconomique « le moins favorable » et non dans notre scénario central.

## 2. Des priorités d'avenir aux implications budgétaires majeures

L'équation budgétaire des prochaines années n'est toutefois pas complète avec ce scénario à politiques inchangées : à cette dynamique s'ajouteraient des coûts supplémentaires – ou, dans certains cas, la sanctuarisation de certains postes budgétaires qui baissent mécaniquement dans le tendancier – liés à des priorités pour préparer la France pour les dix et vingt-cinq prochaines années (voir détails et chiffrage dans le tableau 1 *infra*)<sup>1</sup>.

### 2.1. Les priorités faisant l'objet d'engagements contraignants

Tout d'abord, il convient de distinguer les **priorités faisant l'objet d'engagements** de moyen et long terme juridiquement ou politiquement contraignants.

C'est le cas des **dépenses de défense** pour lesquelles l'objectif est d'atteindre 3,5 % du PIB d'ici 2035 (soit environ un point de PIB de plus que ce qui est actuellement prévu dans la loi de programmation militaire d'ici 2030), comme la France s'y est engagée au sommet de l'OTAN de La Haye de 2025, puis de les maintenir à ce niveau<sup>2</sup>.

C'est aussi le cas des mesures supplémentaires nécessaires pour respecter nos **engagements climatiques** – qu'ils soient mondiaux (Accord de Paris de 2015), européens (règlements UE 2018/842 et 2021/1119) ou nationaux (article L.100-4 du Code de l'énergie). Les investissements nécessaires représenteraient en moyenne 0,6 pp de PIB par an supplémentaires par rapport aux mesures prévues actuellement au cours des vingt-cinq prochaines années, principalement concentrés sur la prochaine décennie<sup>3</sup>. Au-delà de leur contribution à la transition climatique,

---

<sup>1</sup> Ces priorités s'inscrivent en cohérence avec celles développées dans les autres chapitres du présent rapport, ainsi qu'avec les attentes exprimées par les Français dans le cadre de l'enquête Agora menée pour cet exercice de prospective (voir le Complément 2 sur le site du HCSP – à paraître). Certaines sont également retenues en raison de leur potentiel impact favorable sur les finances publiques, qu'il soit direct ou plus indirect, notamment via leurs effets positifs sur le taux d'activité, la dynamique démographique ou encore la croissance potentielle.

<sup>2</sup> Voir le chapitre « Sécurité et défense nationale », à paraître. Une telle hausse des dépenses de défense pourrait avoir un effet positif à long terme sur l'innovation et la croissance, notamment si elle est riche en dépenses de R & D. Voir Conseil national de la productivité (2026), *Les nouveaux contours de la productivité française. Diffusion de l'innovation, vieillissement et réarmement*, chapitre 3, sixième rapport du CNP, juillet.

<sup>3</sup> Ce scénario d'investissements bas-carbone a été construit sur la base de deux sources complémentaires. Tout d'abord, l'édition 2025 du *Panorama des financements climat* de l'I4CE établit les besoins d'investissements bas-carbone publics et privés supplémentaires en 2030 par rapport à l'année de référence (2024). Les principaux besoins concernent l'électrification des transports, le déploiement des capacités de production d'énergies décarbonées ainsi que la rénovation énergétique des bâtiments. Pour la période 2026-2030, nous nous basons sur le scénario de financement établi par l'I4CE, prévoyant une mobilisation importante des pouvoirs publics qui subventionnent la part non rentable des investissements climat (taux de prise en charge à 47 % des investissements totaux). Ensuite, pour la période 2031-2050, nous retenons le scénario d'I4CE constitué d'options pouvant minimiser les dépenses publiques (prise en charge publique de 29 %) et nous appliquons les taux de croissance annuelle du scénario NZE (Zéro émission nette) estimés par

ces dépenses pourraient également engendrer des effets positifs en matière d'innovation, de souveraineté énergétique, de santé et possiblement de croissance à long terme<sup>1</sup>. La transition énergétique permettant d'atteindre nos objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre se traduirait aussi par une plus grande électrification des usages et une perte supplémentaire de recettes fiscales d'environ 0,4 pp de PIB par an, à cadre fiscal inchangé.

## 2.2. Des priorités pour préparer la France de demain

D'autres priorités pourraient également contribuer à **préparer la France de demain**, même si elles ne font pas l'objet d'engagements contraignants à ce stade. Certaines d'entre elles auraient même des effets positifs sur l'économie, pouvant ainsi améliorer la soutenabilité des finances publiques à long terme<sup>2</sup>.

C'est notamment le cas des **dépenses d'éducation**. Les économies liées à la baisse de la natalité (-0,6 point de PIB prévu dans le scénario à politiques inchangées) pourraient ainsi être réinvesties en tout ou partie afin d'améliorer le système éducatif, notamment en réduisant le nombre d'élèves par enseignant ou en rendant les métiers de l'enseignement plus attractifs grâce à des hausses de salaires<sup>3</sup>.

De même, le **renforcement de la recherche publique**, portée progressivement à 1 % du PIB, soit +0,3 pp sur la période, permettrait de soutenir l'innovation, d'améliorer la compétitivité française et de consolider les capacités industrielles et technologiques du pays<sup>4</sup>.

Par ailleurs, une politique plus ambitieuse **d'accueil des enfants de moins de 3 ans** permettrait d'assurer une meilleure équité entre les hommes et les femmes quant à la sécurisation de leurs

---

la Commission européenne pour la période 2025-2050 ; voir Gagliardi N. (2025), *The Macroeconomic and Fiscal Impact of Climate Change in the EU: A Stylised Approach*, op. cit. Pour limiter l'impact sur les finances publiques, des incitations réglementaires, des malus sur l'achat d'actifs bruns ou l'usage de taxes carbone pourraient être privilégiés.

<sup>1</sup> Voir le chapitre « Environnement », à paraître.

<sup>2</sup> Ces priorités en termes d'éducation, de recherche ou de petite enfance mobiliseraient des ressources budgétaires importantes à court terme, mais auraient des bénéfices en termes de productivité et donc de croissance potentielle à moyen/long terme, contribuant ainsi positivement à la soutenabilité des finances publiques par un accroissement de recettes à cet horizon. Pour le cas des dépenses publiques dans l'éducation primaire et secondaire, voir par exemple Charousset P., Grenet J., Guyon N. et Souidi Y. (2025), « **Chapitre 4 – Taille des classes et inégalités territoriales : quelle stratégie face à la baisse démographique ?** », dans Institut des politiques publiques, *Perspectives budgétaires*, juin, p. 76-96. Néanmoins, étant donné la fragilité des estimations disponibles de ces effets, ceux-ci n'ont pas été intégrés à nos projections.

<sup>3</sup> Voir les chapitres « Administration et services publics », « Économie » et « Choisir son travail demain », à paraître.

<sup>4</sup> Voir le chapitre « Économie », à paraître.

trajectoires professionnelles, avec possiblement des effets bénéfiques à plus long terme sur le taux d'emploi et en termes de natalité<sup>1</sup>, pour un effort supplémentaire de 0,1 pp de PIB.

Enfin, le **renforcement de la cohésion sociale** constitue également un enjeu central afin de préserver la stabilité économique et sociale du pays dans les décennies à venir. Cette priorité pourrait se traduire par le maintien du pouvoir d'achat relatif des prestations sociales (hors retraites) grâce à une indexation sur la croissance nominale plutôt que sur la seule inflation, ce qui représenterait un coût supplémentaire estimé à environ 0,4 pp de PIB à l'horizon 2050. Elle pourrait également reposer sur des politiques visant une réduction du non-recours aux droits sociaux, afin de garantir une meilleure effectivité des dispositifs existants, pour un coût d'environ 0,2 pp de PIB.

### 2.3. La prévention pour éviter une hausse spontanée des dépenses

Enfin, certaines priorités, au-delà de leur bénéfice intrinsèque, permettraient d'infléchir la hausse spontanée des dépenses publiques à terme par la prévention des risques sociaux et climatiques.

C'est le cas par exemple des politiques de **prévention pour la santé**, qui pourraient stabiliser voire diminuer la progression des pathologies chroniques<sup>2</sup>. En effet, de telles mesures pourraient permettre de contenir la dynamique des dépenses de santé de l'ordre de 0,5 à 0,9 point de PIB en 2050 selon les scénarios d'efficacité des politiques de prévention<sup>3</sup>. La mise en œuvre de politiques ambitieuses de **prévention contre la perte d'autonomie** des personnes

---

<sup>1</sup> Boinet C. et Desautettes C. (2026), « [Baisse de la natalité : adapter les politiques familiales sans normer les choix](#) », *La Note d'analyse*, n° 160, Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan, mai.

<sup>2</sup> Voir CNAM (2026), [Charges et produits pour 2027](#), rapport, juillet ; HCAAM-HCFEA-HCFiPS (2025), [Pour un redressement durable de la sécurité sociale](#), rapport, juillet ; Haut Conseil de la santé publique (2025), [Mettre en œuvre en contexte français des politiques publiques intégrées favorables à la qualité de vie. Pistes pour une prévention primordiale des fardeaux de santé](#), rapport, août ; Troy L. (2024), « [Surpoids et obésité : facteurs de risques et politiques de prévention. Panorama des politiques publiques de prévention et de leurs effets, en Europe et dans le monde](#) », *Les Dossiers de la DREES*, n° 118, juillet.

<sup>3</sup> Nos estimations s'appuient sur deux scénarios d'efficacité des politiques de prévention en santé. Le premier est cohérent avec un « virage préventif » qui permettrait de stabiliser les taux de prévalence des ALD à âge donné (CNAM, 2025). Ce scénario réduirait la dépense publique en santé de l'ordre de 0,5 point de PIB en 2050. Le second scénario envisage une efficacité accrue des mesures de prévention en santé par le biais de politiques intégrées agissant sur la qualité de vie des individus (Haut Conseil de la santé publique, 2025). À titre illustratif, ce scénario suppose qu'en 2050 les taux de prévalence actuels des ALD seraient réduits de moitié. Ce scénario limiterait la dépense publique en santé de l'ordre de 0,9 point de PIB. Ces estimations sont à interpréter avec précaution du fait de leur caractère prospectif. Des travaux plus systématiques analysant les déterminants en santé à une maille fine, incluant une évaluation robuste de l'efficacité des mesures de prévention en santé, permettraient une meilleure appréciation de l'état actuel des politiques de prévention en santé et de leur potentiel pour assurer la pérennité de notre système de sécurité social (HCAAM-HCFEA-HCFiPS, 2025).

âgées contribuerait également à atténuer les tensions pesant sur le secteur hospitalier et, plus largement, sur l'ensemble du système de santé et de prise en charge du grand âge<sup>1</sup>.

De la même manière, **anticiper les risques climatiques** permettrait de réduire très significativement l'exposition et la vulnérabilité des individus et des infrastructures productives au changement climatique<sup>2</sup>. Ainsi, les **politiques de décarbonation**, si elles sont mises en place par un nombre suffisant de pays émetteurs de CO<sub>2</sub>, contribueraient à limiter le réchauffement climatique, contenant à terme l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes. Ces coûts pourraient être encore réduits avec la systématisation d'une approche anticipative dans les **politiques d'adaptation** au changement climatique, qui serait de nature à limiter très significativement la sinistralité associée à ces événements climatiques extrêmes<sup>3</sup>. Les **investissements bas-carbone** devraient également contribuer à renforcer notre résilience face aux crises énergétiques globales, dont la répétition et l'intensité impliquent le déploiement de coûteux soutiens publics aux ménages et aux entreprises<sup>4</sup>.

Les besoins de financement de ces politiques de prévention sont difficiles à chiffrer car reposant généralement sur des analyses coûts-bénéfices dans un contexte de forte incertitude. L'enjeu réside probablement davantage dans le **recentrage des dépenses existantes, en particulier vers les publics et territoires les plus exposés**<sup>5</sup>. *A minima*, les enveloppes budgétaires « à politiques inchangées » pourraient être sanctuarisées (en part du PIB), avec toutefois l'engagement d'opérer une transformation des politiques existantes en vue de passer d'une logique de rattrapage à une logique d'anticipation. Dans ce cas, ces mesures de prévention n'impliqueraient pas de dépenses supplémentaires par rapport à une trajectoire tendancielle (ce qui explique l'écart avec le tendanciel à 0 dans le tableau 1), tout en permettant de dégager des marges de manœuvre budgétaires significatives à moyen et long terme.

---

<sup>1</sup> Voir HCFEA (2025), « [Partie III – Chapitre 4. Les leviers d'une meilleure efficacité de la réponse aux besoins des personnes âgées et au soutien de leur autonomie](#) », dans HCAAM-HCFEA-HCFIPS (2025), *Pour un redressement durable de la sécurité sociale*, op. cit. ; Cour des comptes (2021), *La prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. Construire une priorité engagée*, rapport public thématique, novembre ; Cour des comptes (2025), « [L'objectif national de dépenses d'assurance maladie \(ONDAM\). Maîtriser sa progression en veillant à la qualité des soins](#) », note de synthèse, avril.

<sup>2</sup> Face à des crises énergétiques répétées et de plus en plus aiguës, les politiques de décarbonation contribuent également à renforcer la résilience de notre économie. Voir Dolques G., Dépoues V. et Thomazeau F. (2025), *Adapter la France à + 4 °C : moyens, besoins, financements*, I4CE, septembre.

<sup>3</sup> Dolques G., Dépoues V. et Thomazeau F. (2025), *Adapter la France à + 4 °C : moyens, besoins, financements*, op. cit.

<sup>4</sup> Commission de régulation de l'énergie (2024), « [Vers un retour au niveau d'avant-crise pour les charges de service public de l'énergie pour 2025](#) », communiqué de presse du 23 juillet.

<sup>5</sup> Voir Dolques G., Dépoues V. et Thomazeau F. (2025), *Adapter la France à + 4 °C : moyens, besoins, financements*, op. cit. Dans le cas de la santé, la Cour des comptes suggère que la faible performance des politiques de prévention en France est moins due à un sous-financement qu'à une allocation insuffisamment efficace des moyens existants. Voir Cour des comptes (2021), *La politique de prévention en santé. Les enseignements tirés de l'analyse de trois grandes pathologies*, communication au comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, novembre.

**Tableau 1 – Besoins supplémentaires de financement public pour préparer la France de demain selon le type de priorités** (en milliards d’euros constants par an et en points de pourcentage de PIB supplémentaires par rapport à la trajectoire tendancielle des finances publiques)

| Secteurs                                                      | Description<br>[thématique abordée dans les autres chapitres<br>du rapport – à paraître]                                                                                                                          | 2035                 |              | 2050                 |              |
|---------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|--------------|----------------------|--------------|
|                                                               |                                                                                                                                                                                                                   | Mds€ <sub>2025</sub> | En pp<br>PIB | Mds€ <sub>2025</sub> | En pp<br>PIB |
| Engagements contraignants                                     |                                                                                                                                                                                                                   |                      |              |                      |              |
| Défense                                                       | Porter les dépenses à 3,5 % du PIB selon les engagements de l’OTAN<br>[Chapitre « Sécurité et défense nationale »]                                                                                                | 36                   | 1,1          | 40                   | 1,1          |
| Transition climatique<br>(dont pertes de recettes publiques)  | Réduction des émissions françaises de GES de 40 % entre 1990 et 2030 et atteinte de la neutralité carbone à 2050 [Chapitre « Environnement »]                                                                     | 34<br>(13)           | 1,0<br>(0,4) | 32<br>(16)           | 0,9<br>(0,4) |
| Priorités d’avenir                                            |                                                                                                                                                                                                                   |                      |              |                      |              |
| Éducation et formation professionnelle                        | Recyclage du « dividende démographique » dans le système éducatif et la formation<br>[Chapitre « Administration et services publics »]                                                                            | 13                   | 0,4          | 21                   | 0,6          |
| Petite enfance                                                | Création de 200 000 places d’accueil formel en 2030 (objectifs fixés par le Service public à la petite enfance) puis maintien des taux d’accueil<br>[Chapitres « Démographie » et « Choisir son travail demain »] | 5                    | 0,1          | 5                    | 0,1          |
| Recherche publique                                            | Stabilisation des cibles fixées dans la LPR 2021 à 1 % du PIB<br>[Chapitre « Économie »]                                                                                                                          | 11                   | 0,3          | 12                   | 0,3          |
| Cohésion sociale                                              |                                                                                                                                                                                                                   |                      |              |                      |              |
| Maintenir le pouvoir d’achat relatif des prestations sociales | Indexer la valeur des prestations sociales sur la croissance nominale plutôt que sur la seule inflation                                                                                                           | 6                    | 0,2          | 15                   | 0,4          |
| Lutter contre le non-recours aux aides sociales               | Garantir un accès effectif au RSA (non-recours actuel : 34 %), au minimum vieillesse (50 %) et à la complémentaire santé solidaire (32 %)                                                                         | 2                    | 0,2          | 2                    | 0,2          |
| Prévention des risques sociaux et climatiques                 |                                                                                                                                                                                                                   |                      |              |                      |              |
| Réduction des facteurs de risques en santé                    | Sanctuarisation des enveloppes budgétaires<br>« à politiques inchangées »                                                                                                                                         | 0                    | 0            | 0                    | 0            |
| Prévention de la perte d’autonomie des personnes âgées        |                                                                                                                                                                                                                   | 0                    | 0            | 0                    | 0            |
| Adaptation au changement climatique                           |                                                                                                                                                                                                                   | 0                    | 0            | 0                    | 0            |

Lecture : afin de porter les dépenses de défense à 3,5 % du PIB en 2035 tel que la France s’est engagée auprès de ses partenaires de l’OTAN, les besoins de financement supplémentaires sont estimés à 1,1 % du PIB par rapport à une trajectoire tendancielle des dépenses publiques sur ce poste, soit l’équivalent de 36 milliards d’euros en 2035, hors inflation.

Source : HCSP

### 3. Remettre nos finances publiques sur la voie de la soutenabilité

#### 3.1. Une consolidation nécessaire d'ici 2035

Étant donné que notre niveau de déficit actuel ne permet pas de stabiliser, et encore moins de faire baisser, le ratio de dette sur PIB, **un redressement rapide de nos comptes publics est indispensable pour garantir la soutenabilité de notre dette**. Dans cette perspective, une trajectoire de consolidation budgétaire compatible avec celle notifiée à la Commission européenne dans le Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) devrait permettre de satisfaire aux exigences du cadre budgétaire européen<sup>1</sup>, même si le rythme de ce redressement pourrait être discuté pour éviter de peser trop sur l'activité<sup>2</sup>. **Cela impliquerait de viser un excédent structurel (c'est-à-dire corrigé des effets de la conjoncture économique) primaire de 1,8 % du PIB en 2031<sup>3</sup>.**

Au regard du déficit primaire actuel et de son évolution spontanée prévue ces prochaines années, **cela impliquerait un redressement des comptes publics d'environ 4,4 % de PIB en cinq ans, soit près de 140 milliards d'euros de 2025, par rapport à la trajectoire tendancielle** (voir Section 1 *supra*). À cela s'ajouteraient les priorités juridiquement/politiquement engageantes (défense et transition climatique, voir Section 2 *supra*), ce qui ferait passer l'ajustement à réaliser à 6,4 % de PIB, soit près de 200 milliards d'euros de 2025 d'ici 2031, sans compter d'autres priorités d'avenir possibles, encore non actées (voir Section 2 *supra*).

Pour atteindre ces objectifs, trois **principaux leviers** existent : la maîtrise des dépenses publiques, une hausse des prélèvements obligatoires, et des réformes structurelles agissant notamment sur le taux d'emploi, la productivité, le niveau d'activité et, *in fine*, sur le solde public grâce à des recettes supplémentaires et des dépenses évitées.

---

<sup>1</sup> Depuis 2024, le nouveau cadre budgétaire européen impose aux États membres fortement endettés de présenter une trajectoire pluriannuelle de dépenses nettes permettant de placer la dette sur une trajectoire plausiblement descendante au plus tard à la fin de la période d'ajustement, généralement de quatre ans et pouvant être portée à sept ans.

<sup>2</sup> Pour une discussion sur la stratégie de consolidation à adopter et la vitesse optimale de consolidation, voir par exemple : Heyer É., Plane M., Ragot X., Sampognaro R. et Timbeau X. (2025), « [Quelles trajectoires pour les finances publiques de la France ?](#) », *Policy Brief*, n° 146, OFCE, juillet.

<sup>3</sup> En raison de l'impact négatif d'une consolidation de cette ampleur sur l'activité et donc sur le déficit conjoncturel à court terme, il faudrait attendre quelques années de plus pour atteindre ce niveau de déficit total.



**Tableau 2 – Leviers de redressement des finances publiques**

| Leviers<br>(pris<br>isolément)        | Variable                                                      | Ampleur de l'effort                                                       |                                                                        |                                                                         | Valeurs historiques              |                                                         |
|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------------------|
|                                       |                                                               | Sans priorités<br>supplémentaires (1)                                     | Avec les priorités<br>contraignantes<br>(transition, défense) (2)      | Avec l'ensemble<br>des priorités (3)                                    | Moyenne<br>annuelle<br>2005-2025 | Nombre<br>d'années ou la<br>cible (1) a été<br>atteinte |
| Maîtrise<br>des dépenses<br>publiques | Croissance<br>des dépenses<br>structurelles<br>en volume      | -0,2 %/an d'ici 2031                                                      | -0,3 %/an d'ici 2031                                                   |                                                                         | +1,4 %/an                        | Jamais<br>entre 1959<br>et 2000, 3 fois<br>depuis 2000  |
|                                       | Tendanciel                                                    | +1,2 %/an d'ici 2031                                                      | +1,6 %/an d'ici 2031                                                   | +1,9 %/an d'ici<br>2031                                                 |                                  |                                                         |
| Hausse<br>des recettes<br>publiques   | Croissance<br>des recettes<br>structurelles<br>en volume      | +2,7 %/an d'ici 2031                                                      | +3 %/an d'ici 2031                                                     | +3,3 %/an d'ici<br>2031                                                 | +1,4 %/an                        | 32 fois<br>entre 1959<br>et 1999, 7 fois<br>depuis 2000 |
|                                       | Tendanciel                                                    | +1 %/an d'ici 2031                                                        | +0,9 %/an d'ici 2031                                                   |                                                                         |                                  |                                                         |
| Réformes<br>structurelles             | Hausse du taux<br>d'emploi                                    | +0,6 point/an<br>d'ici 2050 (soit<br>+15,1 points pour<br>atteindre 84 %) | +0,8 point/an d'ici<br>2050 (soit +21,2 points<br>pour atteindre 90 %) | +1 point/an<br>d'ici 2050 (soit<br>+25,9 points pour<br>atteindre 94 %) | +0,3<br>point/an                 | 0 fois<br>entre 1975<br>et 1999, 5 fois<br>depuis 2000  |
|                                       | Tendanciel                                                    | +0,2 point/an d'ici 2050 (soit +5,1 points pour atteindre 74 %)           |                                                                        |                                                                         |                                  |                                                         |
|                                       | Croissance<br>de la productivité<br>du travail<br>(en volume) | +2,7 %/an d'ici 2050                                                      | +3,6 %/an d'ici 2050                                                   | +4,1 %/an d'ici<br>2050                                                 | +0,5 %/an                        | 33 fois<br>entre 1950<br>et 1999, 2 fois<br>depuis 2000 |
|                                       | Tendanciel                                                    | +0,7 %/an d'ici 2050                                                      |                                                                        |                                                                         |                                  |                                                         |

Note : les priorités supplémentaires dans (2) et (3) sont les montants exprimés dans le tableau 1 en milliards d'euros de 2025.

Lecture :

- Pour redresser nos finances publiques uniquement à travers une *maîtrise des dépenses publiques*, il faudrait que celles-ci baissent de 0,2 % chaque année en volume d'ici 2031 (colonne 3) ou de 0,3 % chaque année si l'on compte les besoins en défense et pour la transition écologique, au lieu d'augmenter de 1,2 % dans le tendanciel, de 1,6 % si l'on ajoutait la défense et la transition écologique (ligne en dessous). À titre de comparaison, les dépenses publiques ont en moyenne augmenté de 1,4 % par an de 2005 à 2025 (colonne 6) et une baisse de 0,2 % ou plus n'a été observée que trois fois depuis 1959 (colonne 7), or il faudrait que cette baisse soit observée pendant cinq années consécutives.
- Pour redresser nos finances publiques uniquement à travers des *hausse de recettes publiques*, il faudrait que celles-ci augmentent de 2,7 % chaque année en volume d'ici 2031 (colonne 3), au lieu d'augmenter de 1 % dans le tendanciel (ligne en dessous), voire de 3 % en comptant les besoins en défense et pour la transition écologique (colonne 4), au lieu d'augmenter de 0,9 % dans le tendanciel (colonnes 4 et 5). À titre de comparaison, les recettes publiques ont en moyenne augmenté de 1,4 % par an de 2005 à 2025 (colonne 6) et une hausse de 2,7 % ou plus a été observée 32 fois depuis 1959 (colonne 7).
- Pour obtenir une baisse de notre dette d'ici 2050 similaire à celle obtenue grâce à la baisse des dépenses ou la hausse des recettes de 140 milliards d'euros uniquement grâce à des *réformes structurelles*, il faudrait que le taux d'emploi augmente de 0,6 point par an pour atteindre 84 % en 2050, ou que la productivité du travail croisse de 2,7 % par an d'ici 2050 (colonne 3), voire respectivement 0,8 point ou 3,6 % en comptant les besoins en défense et pour la transition écologique (colonne 4), au lieu d'augmenter de respectivement 0,2 point ou 0,7 % par an dans le tendanciel (ligne en dessous), ou respectivement 0,3 point ou 0,5 % par an de 2005 à 2025 (colonne 6). À titre de comparaison, de telles hausses n'ont été observées pour le taux d'emploi que 5 fois depuis 2000 et jamais avant, ou pour la productivité du travail 33 fois avant 1999 mais 2 fois uniquement depuis 2000 (colonne 7).

Source : HCSP-OFCE



Le tableau 2 ci-dessus présente, à **titre illustratif**, l'ampleur avec laquelle chaque levier devrait être mobilisé, s'il était **actionné isolément**, pour parvenir à une évolution de la dette publique proche de celle notifiée à la Commission européenne (avec une baisse enclenchée avant 2035 et un retour aux alentours de 100 % du PIB d'ici 2050). Des cibles additionnelles sont indiquées pour illustrer les efforts qu'impliqueraient les priorités déjà actées (voire pour l'ensemble des priorités discutées dans la section 2 *supra*). Pour chaque variable, les valeurs observées lors de ces vingt dernières années permettent de mettre en perspective l'ampleur des efforts à fournir. Le nombre de fois où ces cibles ont été atteintes depuis le début des séries statistiques est également présenté dans la dernière colonne.

La **maîtrise des dépenses publiques** constituerait un premier levier. Mobilisé isolément, ce levier impliquerait une réduction, en volume, importante et durable des dépenses pendant plusieurs années, en rupture marquée avec leur évolution récente, et d'une ampleur quasiment inédite (Tableau 2). Cela nécessiterait des arbitrages politiques majeurs appuyés par des revues systématiques des dépenses publiques<sup>1</sup>, afin de s'assurer de la cohérence de chaque programme public avec les objectifs gouvernementaux et d'identifier les marges existantes<sup>2</sup>. Si l'on intègre également les dépenses liées à de nouvelles priorités, l'effort de réduction devrait alors porter plus fortement sur les autres postes budgétaires. À un tel niveau d'ajustement, les dépenses sociales, notamment les retraites, devront être examinées et hiérarchisées dans le cadre d'un débat démocratique.

Une **hausse des recettes publiques** constituerait un second levier, même si la France affiche déjà le second plus haut niveau de prélèvements de l'UE, derrière la Finlande. Ce levier reposerait sur une hausse des taux légaux de prélèvement et/ou sur un élargissement des assiettes<sup>3</sup>. Dans ce dernier cas, il s'agirait de réduire les écarts d'imposition par rapport à la norme, afin de renforcer l'équité du système fiscal. S'il était mobilisé, plutôt que de mettre en place des hausses d'impôts indiscriminées qui pourraient notamment nuire à l'attractivité et à l'investissement, un tel levier devrait être mis au service d'autres objectifs d'intérêt général : réduction de la prévalence de maladies chroniques<sup>4</sup>, transition écologique<sup>5</sup>, amélioration de

<sup>1</sup> Cour des comptes (2026), *Le budget de l'État en 2025. Résultats et gestion*, rapport, avril.

<sup>2</sup> Voir par exemple : OCDE (2025), *Quality Budget Institutions: Developments in OECD Countries*, Paris, Éditions de l'OCDE.

<sup>3</sup> Une telle consolidation par les recettes pourrait ainsi passer soit par un élargissement des assiettes fiscales en volume de l'ordre de +2,9 %/an d'ici 2031, soit par une hausse des taux d'imposition de +0,8 point/an (représentant une hausse de +4,1 points) d'ici 2031.

<sup>4</sup> HCAAM-HCFEA-HCFiPS (2025), *Pour un redressement durable de la sécurité sociale*, op. cit.

<sup>5</sup> Lara-Adelaïde G., Lefèvre P., Auffray L. et de Sarnez M. (2023), *Adaptation de la fiscalité aux exigences de la transition écologique*, rapport n° 2023-M-002-02, IGF, mai ; Cour des comptes (2024), « La place de la fiscalité de l'énergie dans la politique énergétique et climatique française », référé, septembre.

l'équité devant l'impôt, notamment via la réduction de la fraude fiscale<sup>1</sup> et des niches fiscales<sup>2</sup>. Il serait prioritaire, dans tout ajustement fiscal, d'aligner les décisions des ménages et des entreprises vers des comportements souhaitables, renforçant ainsi l'efficacité des mesures en dépenses<sup>3</sup>. Ces mesures devraient être ciblées de manière à limiter les effets négatifs sur l'activité et sur les ménages vulnérables.

Un troisième levier consisterait à **engager des réformes structurelles** susceptibles de renforcer le potentiel de croissance de l'économie française et, par ce biais, de réduire le déficit public. Un premier objectif serait de relever le **taux d'emploi**, notamment des jeunes, des seniors, des personnes peu qualifiées ou des femmes, qui sont particulièrement faibles en France comparés à ceux observés en Allemagne ou aux Pays-Bas<sup>4</sup>. Par ailleurs, le **renforcement de la productivité** apparaît comme un facteur déterminant de la soutenabilité des finances publiques à long terme. À cet égard, les politiques d'éducation, de formation, de recherche et d'innovation devront jouer un rôle central en soutenant la croissance potentielle.

Ces réformes doivent contribuer de manière significative au rétablissement des finances publiques à long terme, notamment parce qu'elles n'auraient pas les effets négatifs d'une consolidation budgétaire (à travers une hausse des prélèvements ou une baisse des dépenses) sur l'activité, bien au contraire. Cependant, leurs effets ne se matérialiseraient que progressivement et infléchiraient la trajectoire de la dette plus tardivement qu'un ajustement portant directement sur les dépenses ou les recettes. À elles seules, elles ne permettraient donc pas de respecter les règles budgétaires européennes qui exigent que la dette soit placée sur une trajectoire plausiblement descendante dès 2031, mais pourraient permettre de retrouver davantage de marges de manœuvre une fois leurs effets constatés.

Rétablir nos comptes publics dans les prochaines années en ne **mobilisant qu'un seul levier** – qu'il s'agisse de la maîtrise des dépenses, de hausses d'impôts ou de réformes destinées à accroître la productivité ou le taux d'emploi et donc *in fine* les recettes publiques – apparaît donc **peu crédible**. De fait, il faudrait que l'effort sur chacun de ces leviers pris individuellement soit très largement supérieur à ce qui a été réalisé par le passé pour atteindre les résultats souhaités (Tableau 2). De tels efforts ont parfois été observés, y compris récemment, mais

---

<sup>1</sup> Cour des comptes (2025), *La lutte contre la fraude fiscale*, rapport, décembre.

<sup>2</sup> Conseil des prélèvements obligatoires (2024), *Conforter l'égalité des citoyens devant l'imposition des revenus*, rapport, octobre.

<sup>3</sup> C'est le cas des signaux-prix envoyés par les taxes prélevées sur les énergies fossiles : en incitant les consommateurs à se tourner vers des énergies alternatives, elles renforcent l'efficacité des subventions visant à accompagner ces transitions. Ce mécanisme opère également dans le cas de la fiscalité sur les produits nocifs – tels que le tabac, l'alcool ou les produits sucrés – qui sont à l'origine de nombreuses pathologies chroniques prises en charge par la collectivité.

<sup>4</sup> L'Allemagne et les Pays-Bas sont parvenus récemment à augmenter significativement leur taux d'emploi, avec en parallèle un recours accru aux formes d'emploi précaires ou à temps partiel.

rarement à une telle intensité et surtout jamais de façon durable, ce qui souligne la nécessité d'un mandat politique clair pour soutenir un tel effort dans le temps.

L'ampleur et la rapidité des ajustements seraient, dans chaque cas, particulièrement importantes, largement inédites et pourraient affecter la croissance voire le pacte social de façon fortement négative. En effet, **un redressement des comptes publics d'ici 2031 à travers une hausse des recettes ou une baisse des dépenses de 4,4 % de PIB telles que présentées dans le tableau 2 conduirait à une perte de PIB pouvant atteindre environ, respectivement, 2 % ou 2,5 %, avant de retrouver sa trajectoire tendancielle d'ici 2040.**

La solution proviendra vraisemblablement d'une **combinaison de tout ou partie de ces leviers**<sup>1</sup>, qui requerra des arbitrages politiques majeurs. La cohérence dans la conception et la mise en œuvre des différents leviers est un prérequis du succès de cette combinaison. Elle devra reposer sur une évaluation objective des effets attendus de chaque mesure et un consensus large sur le paquet global, assurant la pérennité des actions mises en œuvre. Elle devra aussi différencier les leviers/efforts de court terme et de long terme ; **l'effet de réformes de structure met plus de temps à se matérialiser mais est plus bénéfique à moyen-long terme.**

### 3.2. Une gouvernance budgétaire renouvelée pour assurer la soutenabilité de nos comptes publics jusqu'en 2050

Compte tenu de l'ampleur des choix collectifs nécessaires, une réforme de la gouvernance budgétaire française apparaît indispensable pour mettre nos finances publiques sur une trajectoire soutenable dans les prochaines années et éviter de nouvelles dérives à l'avenir.

En effet, la gouvernance des finances publiques à moyen-long terme s'articule actuellement autour de trois piliers en France : les lois de programmation des finances publiques (LPFP) ; les règles budgétaires européennes, qui se traduisent par des engagements du gouvernement français vis-à-vis de ses partenaires européens – à travers notamment le Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) envoyé à la Commission européenne – ; et les lois de programmation sectorielles. Or, ce cadre n'est pas satisfaisant car ces trois piliers sont pensés séparément et n'ont pas de réelle contrainte de cohérence mutuelle. Ainsi, les écarts à la LPFP ne sont pas contraignants et sont en outre mal articulés avec les nouvelles règles européennes en vigueur depuis 2024 et donc avec le PSMT. Celui-ci, s'il propose bien une trajectoire compatible avec ces règles, ne détaille pas les modalités concrètes pour atteindre sa cible. Surtout, il demeure insuffisamment approprié par les acteurs politiques au niveau national, souvent perçu comme une contrainte imposée de l'extérieur. Enfin, les lois de programmation sectorielles obéissent à une logique différente : elles

---

<sup>1</sup> Pour une liste détaillée des mesures précises en dépense et en recette qui pourraient être mobilisées pour contribuer à la consolidation budgétaire, voir Auclert A., Barbara M.-A., Jaravel X. et al. (2025), « [Comment stabiliser la dette publique ?](#) », CAE Focus, n° 124, octobre.

visent à sanctuariser ou à afficher certaines dépenses jugées importantes (défense, recherche, etc.), sans mise à jour de la trajectoire globale, qui aurait le mérite de formaliser une hiérarchisation des priorités. Il est donc nécessaire de revoir cette gouvernance pour rendre le cadre d'ensemble cohérent et ainsi mieux définir nos priorités et s'y tenir dans la durée.

Trois options pourraient être envisagées. La première consisterait à créer des **lois-cadres pluriannuelles** ayant une portée supérieure aux lois de finances annuelles. En plus de l'avantage en termes de pilotage des finances publiques à moyen terme, ces lois-cadres permettraient aussi de sécuriser les investissements pluriannuels considérés comme des priorités nationales. Cela nécessiterait de mettre en place une réforme constitutionnelle. Un cadre trop contraignant pourrait toutefois poser problème en période de crise, en réduisant la capacité de stabilisation macroéconomique de la politique budgétaire ; des mécanismes d'ajustement devraient le cas échéant être prévus.

Une deuxième option serait de mettre en place de nouvelles **règles budgétaires contraignantes au niveau national**, du type « règles d'or », comme celles qui existent dans d'autres pays, en Allemagne par exemple, et qui limitent drastiquement le niveau du déficit public. Cette option aurait l'inconvénient d'être rigide en cas de choc conjoncturel ou de nouvelles priorités (comme l'a montré la situation allemande, qui a obligé le Bundestag à modifier sa règle constitutionnelle en 2025, notamment pour en exempter les dépenses de défense au-delà de 1 % du PIB). Par ailleurs, cela ajouterait de nouvelles règles budgétaires nationales à un cadre européen complexe, qui est déjà juridiquement contraignant et qui, depuis les réformes de 2024, est désormais jugé par les experts comme relativement pertinent d'un point de vue économique.

La troisième option serait de combiner engagement pluriannuel, clarté politique et flexibilité macroéconomique, en s'appuyant sur le **cadre européen rénové** de gouvernance budgétaire. En effet, ce nouveau cadre présente l'avantage majeur de pouvoir exercer une pression significative – à condition que la Commission européenne et le Conseil appliquent les règles avec suffisamment de rigueur – dans la mesure où le respect de ces règles conditionne l'accès au soutien de la BCE en cas de tensions sur les marchés de dette souveraine, notamment lorsque celles-ci résultent de doutes des investisseurs quant à la soutenabilité des finances publiques.

Néanmoins, ce cadre est encore mal articulé à la procédure budgétaire nationale, ce qui nuit à son efficacité. Pour corriger cela, au-delà de sa présentation en Conseil des ministres et de sa transmission au Parlement suivie d'un débat<sup>1</sup>, le **Plan budgétaire et structurel à moyen terme** (PSMT) devrait faire l'objet d'un **vote par le Parlement** avant sa transmission à Bruxelles, afin

---

<sup>1</sup> Voir par exemple le débat sur le PSMT en 2024 : Assemblée nationale (2024), « [XVII<sup>e</sup> législature – Session ordinaire de 2024-2025. Première séance du lundi 21 octobre 2024](#) ». À cette occasion, certains députés, et notamment le rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire, soulignaient que le document qui leur était présenté était très imprécis sur les mesures structurelles à mettre en place pour atteindre la trajectoire d'ajustement proposée.

d'en faire un véritable document politique<sup>1</sup>. Ce texte, qu'il conviendrait de **rapprocher de l'exercice de la LPFP**, devrait aussi **préciser les moyens** permettant d'atteindre la trajectoire annoncée : économies en dépenses, recettes nouvelles, priorités d'avenir et articulation avec les programmations sectorielles afin d'assurer la cohérence d'ensemble. Comme le prévoit la gouvernance européenne, son calendrier pourrait être **aligné sur le début de la mandature**, afin qu'il soit compatible avec un possible **accord de coalition** (comme c'est par exemple le cas aux Pays-Bas)<sup>2</sup>.

À travers ces options, le Parlement verrait en tout cas son rôle renforcé dans les choix budgétaires stratégiques de long terme, avec une vision d'ensemble des contraintes associées. Il conviendrait également de lui assurer une capacité d'évaluation autonome de ces contraintes, à travers notamment une plus grande culture de l'évaluation des politiques publiques. Des cycles d'évaluation pluriannuels pourraient ainsi être mis en place sur l'ensemble des champs de la dépense publique.

Un autre préalable indispensable à toute véritable stratégie budgétaire pluriannuelle réside dans la mise en place d'outils crédibles de suivi et d'évaluation de la trajectoire des finances publiques. Ces outils devraient s'appuyer sur des institutions indépendantes ou neutres. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) pourrait ainsi voir son mandat élargi et ses moyens renforcés, afin de mieux évaluer les prévisions de court terme du gouvernement et de soutenir le Parlement pendant la procédure budgétaire<sup>3</sup>. Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan (HCSP), dont le rôle est d'inscrire l'action publique dans le temps long, pourrait quant à lui être chargé d'élaborer des trajectoires tendancielles de long terme de référence, par exemple à l'occasion de la publication par l'Insee de nouvelles projections démographiques tous les cinq ans. Celles-ci devraient reposer sur des projections macroéconomiques robustes et transparentes et une appréciation largement partagée des risques pesant sur ces trajectoires. Ensuite, c'est à partir de ces trajectoires de référence que pourraient être formulées des cibles cohérentes, associées à des objectifs pluriannuels de dépenses ou de recettes qui soient réalistes.

---

<sup>1</sup> Aujourd'hui le PSMT et le rapport d'avancement annuel du PSMT doivent être transmis au Parlement en application de l'article 1<sup>er</sup> K de la LOLF, car ce sont des documents européens de coordination budgétaire. Ils peuvent ensuite faire l'objet d'une présentation et d'un débat à l'Assemblée nationale et au Sénat, mais ce débat n'est pas juridiquement obligatoire et il n'y a pas de vote d'approbation.

<sup>2</sup> Beaune C. et Morel B. (2026), « [La nécessaire rénovation de la procédure budgétaire](#) », *Revue politique et parlementaire*, article du 2 juin.

<sup>3</sup> Beaune C. et Morel B. (2026), « [La nécessaire rénovation de la procédure budgétaire](#) », *op. cit.*

## Conclusion

**À politiques inchangées, les finances publiques françaises suivraient une trajectoire de dégradation préoccupante et non soutenable d'ici 2050.** Malgré une progression tendancielle relativement maîtrisée du déficit primaire – hors charges d'intérêts – sous l'effet notamment des réformes passées des retraites et des économies associées au recul de la natalité, plusieurs facteurs exerceraient une pression croissante sur la dépense publique : vieillissement démographique, hausse des dépenses de santé, renforcement de l'effort de défense et adaptation au changement climatique.

Plus fondamentalement, le maintien durable de déficits primaires élevés entraînerait une forte hausse de la dette et donc de la charge d'intérêts, conduisant à un creusement marqué du déficit total et à **une dynamique auto-entretenu de la dette publique**. À politiques inchangées, la dette atteindrait ainsi des niveaux très élevés à horizon 2050. Ces risques seraient encore accrus dans des scénarios de faible croissance de la productivité ou d'impact fort du changement climatique. À l'inverse, seuls des gains significatifs de productivité, par exemple grâce à une adoption massive de l'IA, à une amélioration durable de l'emploi et à des conditions de financement plus favorables, permettraient de freiner l'accumulation de dette publique de cette trajectoire spontanée.

Face à cette trajectoire tendancielle dégradée, il apparaît nécessaire de réaffirmer démocratiquement nos priorités collectives afin de préparer une France souhaitable en 2050. La prévention en santé, l'adaptation au vieillissement, l'investissement dans l'éducation, la recherche, la défense et la transition écologique constituent à cet égard des priorités. Si ces priorités impliquent parfois des dépenses supplémentaires, elles peuvent également renforcer la soutenabilité des finances publiques en favorisant la croissance, l'emploi, l'innovation et la prévention des risques futurs. En cohérence avec les autres chapitres de ce rapport, les arbitrages budgétaires à venir devront préserver la protection des citoyens les plus vulnérables et la cohésion sociale ainsi que la capacité d'investissement dans l'avenir.

Le rétablissement durable de nos finances publiques nécessitera **une stratégie de consolidation importante au cours des prochaines années afin de recréer des marges de manœuvre budgétaires**. Aucun levier pris isolément (baisse des dépenses, hausse des recettes, réformes structurelles) ne permettra toutefois d'assurer le respect des engagements européens de la France et la soutenabilité de long terme. Les ajustements nécessaires supposeront sans doute une combinaison de leviers, différents à court, moyen et long terme.

En ce qui concerne la **gouvernance budgétaire**, des réformes donnant plus de **visibilité pluriannuelle** et permettant de débattre des choix fondamentaux au Parlement (doté de pouvoirs renforcés), tels que ceux présentés dans le Plan budgétaire et structurel à moyen terme dans le cadre des règles européennes, apparaissent essentielles, afin d'éclairer et stabiliser les grands arbitrages fiscaux et budgétaires de la Nation. À la veille de l'élection présidentielle et de probables élections législatives, c'est cet exercice de clarification démocratique que propose ce chapitre.

### Trois propositions clés pour 2035 et 2050

Pour éviter une dérive de la dette publique dans les dix et les vingt-cinq prochaines années, un **redressement des finances publiques** de 4,4 points du PIB d’ici 2031, soit environ 140 milliards d’euros de 2025, apparaît nécessaire. Aucun levier isolé – baisse des dépenses, hausse des prélèvements ou réformes favorables à l’emploi et la productivité – ne suffira. Une combinaison sera indispensable, nécessitant de faire des choix démocratiques courageux et d’adopter des priorités claires.

À cet effort s’ajouteront les **engagements pris** en matière de défense et de transition climatique. D’autres **priorités pour préparer la France de demain** – liées à l’éducation, la recherche ou la cohésion sociale – auraient un coût à court terme, et nécessiteraient des efforts supplémentaires. Ces investissements ciblés pourraient toutefois renforcer durablement la résilience du pays, sa croissance et la soutenabilité de ses finances publiques.

Ces arbitrages supposent une **gouvernance budgétaire renouvelée**, davantage pluriannuelle, donnant plus de visibilité aux choix publics, et avec un rôle renforcé du Parlement. Les documents de programmation, notamment le Plan budgétaire et structurel à moyen terme (PSMT) prévu par le cadre européen, pourraient ainsi devenir des instruments centraux pour clarifier, débattre et sécuriser les grandes orientations budgétaires nationales.







## Annexe

# Participants et institutions consultés

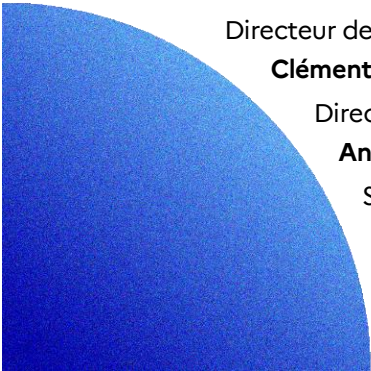
---

### Liste des participants du groupe d'experts consulté durant nos travaux

- Pierre Aldama, macroéconomiste à la direction générale des Statistiques, des Études et des Relations internationales, Banque de France
- Elliot Aurissergues, économiste, OFCE
- Kéa Baret, économiste, Banque de France
- Cyprien Batut, économiste senior, Institut Avant-garde
- François Ecalte, président de l'association Fipeco, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes
- Xavier Jaravel, professeur d'économie à la LSE, président délégué du CAE
- Aurore Lambert, cheffe de projet « Protection sociale », HCSP
- Alma Monserand, économiste, Ademe
- Catherine Pollak, secrétaire générale, HCAAM
- Mathieu Plane, économiste, OFCE
- Xavier Ragot, professeur d'économie à Sciences Po, président de l'OFCE
- Raul Sampognaro, économiste, OFCE
- Simon-Pierre Sengayrac, co-directeur de l'Observatoire de l'économie de la Fondation Jean Jaurès
- Emmanuelle Taugourdeau, directrice du Center for Research in Economics and Statistics (CREST), directrice de recherche au CNRS
- François Thomazeau, Directeur de programme, I4CE
- Augustin Vicard, secrétaire général du CAE
- Thomas Zuber, économiste, Banque de France

## Liste des institutions membres du comité de suivi

- Direction générale du Trésor
- Direction du Budget
- Direction générale des Finances publiques (DGFIP)
- Direction de la sécurité sociale (DSS)
- Haut Conseil des finances publiques (HCFP)
- Hauts Conseils : Conseil d'orientation des retraites (COR), Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), Haut Conseil pour le financement de la protection sociale (HCFiPS), Haut Conseil pour le climat (HCC), Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA), Conseil d'analyse économique (CAE)
- Secrétariat général à la planification écologique (SGPE)
- Secrétariat général pour l'investissement
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)
- « Cercle des prévisionnistes » : Banque de France, Insee, Rexecode, Institut des politiques publiques (IPP), Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)



Directeur de la publication

**Clément Beaune, Haut-commissaire**

Directeur de la rédaction

**Antonin Aviat, Haut-commissaire adjoint**

Secrétaire de rédaction

**Gladys Caré**

Contact

**Matthias Le Fur, directeur du service Édition/Communication/Événements**

**06 10 56 56 75, [matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr](mailto:matthias.lefur@strategie-plan.gouv.fr)**



HAUT-COMMISSARIAT  
À LA STRATÉGIE  
ET AU PLAN

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

FRANCE  
2035  
2050

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS  
DU HAUT-COMMISSARIAT À LA STRATÉGIE ET AU PLAN SUR :



[strategie-plan.gouv.fr](https://strategie-plan.gouv.fr)



[@strategieplan](https://www.instagram.com/strategieplan)



[Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan](https://www.linkedin.com/company/haut-commissariat-a-la-strategie-et-au-plan)



[@strategieplan](https://twitter.com/strategieplan)



[@StrategiePlan](https://twitter.com/StrategiePlan)



[StrategieGouv](https://www.youtube.com/StrategieGouv)

Le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan contribue à l'action publique par ses analyses et ses propositions. Il éclaire les choix collectifs sur les enjeux démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, sanitaires, technologiques et culturels, dans un cadre national et européen.

*France Stratégie et le Haut-commissariat au Plan deviennent le Haut-commissariat à la Stratégie et au Plan.*